



Guide d'utilisation du portail de don

A destination des familles des élèves ayants-droit
des établissements du secondaire des Bouches du Rhône

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Guide d'utilisation du portail de don

Date du dernier enregistrement : 09/07/2021 15:15:00

Numéro de révision : 2

Page 1 / 11

Toutes les informations relatives à l'opération du don sont consultables à l'adresse :
<https://www.departement13.fr/nos-actions/education/les-dispositifs/don-des-tablettes-aupres-des-eleves-de-3e/>

Ce guide est destiné aux familles des élèves ayant terminé leur dernière année de collège.
Il vise à accompagner les familles pour remplir le formulaire en ligne de la convention de don d'une tablette.

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Vérifier la tablette et ses accessoires	3
Se connecter au portail de don	3
mon enfant a une tablette et des accessoires fonctionnels	3
Etape 1 : Vérification.....	3
Etape 2 : Convention de don dématérialisée.....	4
Si vous acceptez le don.....	5
Si vous refusez le don	5
mon enfant a une tablette ou des accessoires non fonctionnels	6
Etape 1 : Vérification.....	6
Etape 2 : Convention de don dématérialisée.....	7
Si vous acceptez le don.....	8
Si vous refusez le don	8
mon enfant n'a pas de tablette	9
Etape 1 : Vérification.....	9
Etape 2 : Convention de don dématérialisée.....	10
Si vous acceptez le don.....	10
Si vous refusez le don	11

VERIFIER LA TABLETTE ET SES ACCESSOIRES

- Allumez la tablette
- Connectez-la à Internet
- Assurez-vous de son bon fonctionnement ainsi que celui de son chargeur
- Sauvegarder vos données personnelles présentes sur la tablette si vous souhaitez les conserver
- Repérer ou se trouve le code barre du N° d'inventaire de la tablette

*Le code barre du N° d'inventaire se trouve sur la coque de protection de la tablette.
Si l'étiquette a été enlevée ou est illisible, une autre étiquette se trouve sous la coque de protection.*



SE CONNECTER AU PORTAIL DE DON

Le portail de don d'une tablette est ouvert du 19/07/2021 au 22/10/2021.

- Allez à l'adresse suivante : <https://dontablettecd13.eduprovence.fr/>
- **Connectez-vous avec le compte EDUPROVENCE de votre enfant**
Ce compte est celui que vous utilisez pour la carte Collégien de Provence et que votre enfant utilise au collège pour utiliser sa tablette et/ou les ordinateurs du collège.

Exemple pour Dimitri Payet :

Identifiant : payetd@eduprovence.fr

Mot de passe : celui de la tablette

MON ENFANT A UNE TABLETTE ET DES ACCESSOIRES FONCTIONNELS

Etape 1 : Vérification

Don des tablettes 2021
Plan numérique départemental



Bienvenue, **Marie PERLE** sur le portail de Don des tablettes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Bonne nouvelle ! En tant qu'élève de 3EME, vous êtes éligible au don.

- Vous êtes scolarisé(e) au collège **HONORE CALMIER-MARSDILL**

Etape 1 : Vérification

Avez-vous une tablette en votre possession ?

Oui Non

- Cliquer sur « **Oui** », votre enfant dispose d'une tablette

Guide d'utilisation du portail de don

Date du dernier enregistrement : 09/07/2021 15:15:00

Numéro de révision : 2

Page 3 / 11

L'étape suivante permet de valider que vous êtes bien en possession de la tablette référencée par nos services.

Notre inventaire indique que la tablette en votre possession est la suivante :

- N° Inventaire :

Le numéro d'inventaire est-il exact ?

- Cliquer sur « **Oui** », si le N° d'inventaire affiché est correct.
- Cliquer sur « **Non** », si le N° d'inventaire affiché n'est pas correct, **ET** saisir ensuite le bon N° d'inventaire.

L'étape suivante permet de préciser que la tablette, le chargeur et le clavier sont fonctionnels.

La tablette et ses accessoires (chargeur et clavier) sont-ils fonctionnels ?

- Cliquer sur « **Oui** », le matériel est fonctionnel

Etape 2 : Convention de don dématérialisée

Etape 2 : Convention de don :

Plan numérique départemental

Convention relative au don d'une tablette numérique à un élève

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône Représenté par **Madame la Présidente du Département**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n°140 de la commission permanente n°140 en date du 27 juin 2019. Ci-après dénommé : le département ou le donateur

Et

L'élève Alizee PONCHARD

et Monsieur et/ou Madame

Merci de prendre connaissance de la totalité du document avant de pouvoir accepter la convention.

Vous devez lire la convention relative au don d'une tablette numérique à un élève jusqu'à la fin avant de pouvoir accepter ou refuser celle-ci.

Confirmer votre choix en cliquant sur OK dans cette petite fenêtre

Vous confirmez avoir lu la convention et en accepter les conditions.
Cliquez sur OK pour Confirmer

Si vous acceptez le don

- Suivez les instructions de cette page pour récupérer 2 documents :
 - Le guide de réinitialisation de la tablette
 - Votre exemplaire de la convention attestant que vous êtes propriétaire de la tablette

Vous êtes maintenant propriétaire de votre tablette !

Une demande de réinitialisation complète de votre tablette vient d'être envoyée au Service Informatisation des Collèges du Département.

A noter : Une réinitialisation complète, aussi appelée réinitialisation d'usine, est une restauration du système à son état d'origine qui efface toutes les informations stockées sur l'appareil.

L'opération de réinitialisation à distance n'est pas instantanée, elle se déclenchera entre 24h et 48h après l'émission de la demande.

Pour que cette opération puisse s'effectuer correctement, suivez le guide de réinitialisation :

[↓ Télécharger le guide](#)

Téléchargez votre exemplaire de la convention de don ou envoyez-en une copie sur votre courriel personnel :

[↓ Télécharger convention](#)

[✉ Envoi par email](#)

En cas de problème, reconnectez-vous sur ce portail avant le vendredi 22 octobre 2021 pour obtenir de l'aide.

Si vous refusez le don

- Suivez les instructions de cette page pour rendre la tablette au collègue :

Procédure terminée

Le Département et le collègue ont été informés de votre refus de conserver la tablette a titre définitif.

Vous êtes désormais prié de ramener la tablette et ses accessoires au collègue entre le jeudi 26 août 2021 et le vendredi 22 octobre 2021.

En l'absence de restitution de la tablette, celle-ci sera verrouillée par le système anti-vol intégré et deviendra inutilisable.

Vous serez automatiquement déconnecté dans 60 secondes.

MON ENFANT A UNE TABLETTE OU DES ACCESSOIRES NON FONCTIONNELS

Etape 1 : Vérification

Don des tablettes 2021
Plan numérique départemental



Bienvenue, **Maria PEROLE** sur le portail de Don des tablettes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Bonne nouvelle ! En tant qu'élève de 3EME, vous êtes éligible au don.

- Vous êtes scolarisé(e) au collège **HONORE CALMIER-MARSDUCCI**

Etape 1 : Vérification

Avez-vous une tablette en votre possession ?

- Cliquer sur « **Oui** », votre enfant dispose d'une tablette

➤ L'étape suivante permet de valider que vous êtes bien en possession de la tablette référencée par nos services.

Notre inventaire indique que la tablette en votre possession est la suivante :

- N° Inventaire :

Le numéro d'inventaire est-il exact ?

- Cliquer sur « **Oui** », si le N° d'inventaire affiché est correct.
- Cliquer sur « **Non** », si le N° d'inventaire affiché n'est pas correct, **ET** saisir ensuite le bon N° d'inventaire.

➤ L'étape suivante permet de signaler que la tablette ou le chargeur ou le clavier ne sont pas fonctionnels.

La tablette et ses accessoires (chargeur et clavier) sont-ils fonctionnels ?

- Cliquer sur « **Non** », le matériel n'est pas fonctionnel

➤ L'étape suivante permet de préciser quel est le matériel non fonctionnel.

- **Sélectionner la panne** que vous avez constaté
- Cliquer sur « **Confirmer** ». L'application ouvrira un dossier de demande afin que le problème que vous rencontrez soit pris en compte

Afin que le technicien de l'établissement puisse vous recontacter pour convenir d'un rendez-vous, nous vous invitons à nous **communiquer votre adresse email et/ou votre téléphone**.

Résolution du problème : Demande au collègue

Vous avez déclaré [] en cliquant sur confirmer une demande de [] sera automatiquement envoyée à votre collègue.

Contact par mail
Entrez votre adresse mail

Contact par téléphone
Entrez votre numéro de téléphone

Je confirme prendre rendez-vous avec l'ATI du collègue

Confirmer [Retour à l'accueil](#)

- Cliquer sur « **Confirmer** » pour qu'une **demande de remplacement du matériel soit automatiquement transmise au collègue**

Etape 2 : Convention de don dématérialisée

C'est au moment du rendez-vous fixé par le technicien (pour le remplacement de la tablette ou des accessoires) que vous pourrez de nouveau vous connecter au portail et **reprenre la procédure de validation en ligne de la convention de don**.

Etape 2 : Convention de don :

Plan numérique départemental
Convention relative au don d'une tablette numérique à un élève

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône Représenté par Madame la Présidente du Département, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n°140 de la commission permanente n°140 en date du 27 juin 2019. Ci-après dénommé : le département ou le donateur

Et

L'élève Alizee PONCHARD
et Monsieur et/ou Madame

Merci de prendre connaissance de la totalité du document avant de pouvoir accepter la convention.

J'accepte le don Je refuse le don

Vous devez lire la convention relative au don d'une tablette numérique à un élève jusqu'à la fin avant de pouvoir accepter ou refuser celle-ci.

Confirmer votre choix en cliquant sur OK dans cette petite fenêtre

Vous confirmez avoir lu la convention et en accepter les conditions.
Cliquez sur OK pour Confirmer

Si vous acceptez le don

- Suivez les instructions de cette page pour récupérer 2 documents :
 - Le guide de réinitialisation de la tablette
 - Votre exemplaire de la convention attestant que vous êtes propriétaire de la tablette

Vous êtes maintenant propriétaire de votre tablette !

Une demande de réinitialisation complète de votre tablette vient d'être envoyée au Service Informatisation des Collèges du Département.

A noter : Une réinitialisation complète, aussi appelée réinitialisation d'usine, est une restauration du système à son état d'origine qui efface toutes les informations stockées sur l'appareil.

L'opération de réinitialisation à distance n'est pas instantanée, elle se déclenche entre 24h et 48h après l'émission de la demande.

Pour que cette opération puisse s'effectuer correctement, suivez le guide de réinitialisation :

Téléchargez votre exemplaire de la convention de don ou envoyez-en une copie sur votre courriel personnel :

En cas de problème, reconnectez-vous sur ce portail avant le vendredi 22 octobre 2021 pour obtenir de l'aide.

Si vous refusez le don

- Suivez les instructions de cette page pour rendre la tablette au collège :

Procédure terminée

Le Département et le collège ont été informés de votre refus de conserver la tablette à titre définitif.

Vous êtes désormais prié de ramener la tablette et ses accessoires au collège entre le jeudi 26 août 2021 et le vendredi 22 octobre 2021.

En l'absence de restitution de la tablette, celle-ci sera verrouillée par le système anti-vol intégré et deviendra inutilisable.

Vous serez automatiquement déconnecté dans 60 secondes.

MON ENFANT N'A PAS DE TABLETTE

Etape 1 : Vérification

Don des tablettes 2021
Plan numérique départemental



Bienvenue, **Maria PEROLE** sur le portail de Don des tablettes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Bonne nouvelle ! En tant qu'élève de 3EME, vous êtes éligible au don.

- Vous êtes scolarisé(e) au collège **HONORE CALMIEU-MARSHALL**

Etape 1 : Vérification

Avez-vous une tablette en votre possession ?

- Cliquer sur « **Non** », si votre enfant ne dispose pas d'une tablette

OU

- Cliquer sur « **Je n'ai pas de tablette** » si votre enfant ne dispose pas d'une tablette

L'application ouvrira un dossier de demande de tablette

Afin que le technicien de l'établissement puisse vous recontacter pour convenir d'un rendez-vous, nous vous invitons à nous **communiquer votre adresse email et/ou votre téléphone.**

Don des tablettes 2021
Plan numérique départemental



Résolution du problème : Demande au collège

Vous avez déclaré **Je n'ai pas de tablette** en cliquant sur confirmer une demande de **Je n'ai pas de tablette** sera automatiquement envoyée à votre collège.

Contact par mail
Entrez votre adresse mail

Contact par téléphone
Entrez votre numéro de téléphone

Je confirme prendre rendez-vous avec l'ATI du collège

- Cliquer sur « **Confirmer** » pour qu'une **demande de tablette soit automatiquement transmise au collège**

Guide d'utilisation du portail de don

Date du dernier enregistrement : 09/07/2021 15:15:00

Numéro de révision : 2

Page 9 / 11

Etape 2 : Convention de don dématérialisée

C'est au moment du rendez-vous fixé par le technicien (pour l'attribution d'une tablette) que vous pourrez de nouveau vous connecter au portail et reprendre la procédure de validation en ligne de la convention de don.

Etape 2 : Convention de don :

Plan numérique départemental

Convention relative au don d'une tablette numérique à un élève

Entre

Le département des Bouches-du-Rhône Représenté par **Madame la Présidente du Département**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération n°140 de la commission permanente n°140 en date du 27 juin 2019. Ci-après dénommé : le département ou le donateur

Et

L'élève Alizee PONCHARD

et Monsieur et/ou Madame

Merci de prendre connaissance de la totalité du document avant de pouvoir accepter la convention.

Vous devez lire la convention relative au don d'une tablette numérique à un élève jusqu'à la fin avant de pouvoir accepter ou refuser celle-ci.

Confirmer votre choix en cliquant sur OK dans cette petite fenêtre

Vous confirmez avoir lu la convention et en accepter les conditions.
Cliquez sur OK pour Confirmer

Si vous acceptez le don

- Suivez les instructions de cette page pour récupérer 2 documents :
 - Le guide de réinitialisation de la tablette
 - Votre exemplaire de la convention attestant que vous êtes propriétaire de la tablette

Vous êtes maintenant propriétaire de votre tablette !

Une demande de réinitialisation complète de votre tablette vient d'être envoyée au Service Informatisation des Collèges du Département.

A noter : Une réinitialisation complète, aussi appelée réinitialisation d'usine, est une restauration du système à son état d'origine qui efface toutes les informations stockées sur l'appareil.

L'opération de réinitialisation à distance n'est pas instantanée, elle se déclenchera entre 24h et 48h après l'émission de la demande.

Pour que cette opération puisse s'effectuer correctement, suivez le guide de réinitialisation :

[↓ Télécharger le guide](#)

Téléchargez votre exemplaire de la convention de don ou envoyez-en une copie sur votre courriel personnel :

[↓ Télécharger convention](#)

[✉ Envoi par email](#)

En cas de problème, reconnectez-vous sur ce portail avant le vendredi 22 octobre 2021 pour obtenir de l'aide.

Si vous refusez le don

- Suivez les instructions de cette page pour rendre la tablette au collègue :

Procédure terminée

Le Département et le collègue ont été informés de votre refus de conserver la tablette a titre définitif.

Vous êtes désormais prié de ramener la tablette et ses accessoires au collègue entre le jeudi 26 août 2021 et le vendredi 22 octobre 2021.

En l'absence de restitution de la tablette, celle-ci sera verrouillée par le système anti-vol intégré et deviendra inutilisable.

Vous serez automatiquement déconnecté dans 60 secondes.